



Dans un discours à la nation à la veille de Ramadhan

Bensalah maintient la date des présidentielles et réitère son appel au dialogue

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4773 - Lundi 6 mai 2019 - Prix : 10 DA



Oran

Gaid Salah inspecte des unités de la 2^e Région militaire

Page 24

Chambre d'accusation près la cour d'Alger

La mise en liberté provisoire de Rebrab rejetée

Page 24

Vue plutôt dégaugée d'ici à novembre 2020

Par Mohamed Habili

Il y a plutôt loin d'ici à l'élection présidentielle américaine de novembre 2020, un événement déterminant pour les années qui suivront, mais il est des choses qui à moins d'un imprévu d'envergure ne changeront pas quant à l'essentiel dans l'intervalle. Sur le dossier du nucléaire nord-coréen par exemple, le plus probable est qu'il n'y aura pas d'avancée majeure dans les négociations entre les deux pays, si elles reprennent, ne serait-ce que parce que Pyongyang n'est pas sûr que Donald Trump obtienne un deuxième mandat. Son intérêt est de faire en sorte que ces négociations tirent en longueur, mais sans pour autant les conduire à l'impasse et à la rupture. Si elles doivent déboucher sur le but recherché par les Etats-Unis, le désarmement nucléaire de la Corée du Nord, ce sera lors du deuxième mandat de Trump, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est pas acquis. On peut en dire autant d'autres questions brûlantes dans lesquelles les Etats-Unis sont impliqués. Ainsi de la question palestinienne, qui restera en l'état, quand bien même l'administration américaine aurait révélé le détail de son plan de paix, ce qui du reste pourrait arriver bientôt. Dans ce cas cependant, le fait que Trump soit réélu en 2020 n'est pas de nature à changer quoi que ce soit au refus des Palestiniens, qui depuis la reconnaissance de Jérusalem capitale d'Israël par les Etats-Unis ne veulent plus de ces derniers comme intermédiaires.

Suite en page 3

La Télévision nationale a diffusé les images des trois prévenus au tribunal militaire de Blida

Saïd Bouteflika et les généraux Tewfik et Tartag en détention provisoire



Mettant fin à 24 heures de suspense sur l'information diffusée la veille faisant état de l'arrestation de Saïd Bouteflika et des généraux Mohamed Mediene dit Tewfik et Athmane Tartag, tous deux anciens patrons du DRS (services spéciaux de sécurité), la Télévision nationale a diffusé hier les images des trois prévenus au tribunal militaire de Blida. Lire page 2

Phs/D.R.

Directrice générale par intérim de l'ANEP

Installation de M^{me} Djazia Djeddou dans ses fonctions

Page 3

Les prix de référence applicables depuis hier dans tous les marchés

Tolérance zéro envers les commerçants indélicats

Page 3

La Télévision nationale a diffusé les images des trois prévenus au tribunal militaire de Blida

Saïd Bouteflika et les généraux Tewfik et Tartag en détention provisoire

■ *Mettant fin à 24 heures de suspense sur l'information diffusée la veille faisant état de l'arrestation de Saïd Bouteflika et des généraux Mohamed Mediène dit Tewfik et Athmane Tartag, tous deux anciens patrons du DRS (services spéciaux de sécurité), la Télévision nationale a diffusé hier les images des trois prévenus au tribunal militaire de Blida.*

Par Nassim S.

Les images, reprises aussitôt par les autres chaînes, montrant les concernés marchant sur l'allée puis sur le perron du tribunal d'une manière décontractée, du moins apparemment, étaient accompagnées d'un commentaire reprenant le communiqué de ce parquet militaire. Y sont mentionnés les faits retenus contre les accusés, à savoir «atteinte à l'autorité de l'armée» ainsi que «complot contre l'autorité de l'Etat». Dans le même communiqué, il est fait mention de la procédure par laquelle le procureur a désigné un juge d'instruction de la même juridiction militaire pour suivre cette information judiciaire. A l'issue de l'enquête, est-il dit dans le même document, et après lecture des faits retenus contre les accusés, le même magistrat instructeur a décidé de «la mise en détention provisoire» des trois prévenus, Tartag, Tewfik et Saïd Bouteflika. A la fois attendue et surprenante autant pour l'opinion publique que pour les observateurs les plus avertis, cette arrestation annoncée la veille semble néanmoins venir dans le droit sillage de fermes avertissements lancés récemment par le chef d'état-major Ahmed Gaid Salah, à l'adresse notamment du général Tewfik, accusé, ainsi que la «Issaba», de fomenter contre les revendications du mouvement populaire. Rappelons qu'à Ouargla, le 16 avril dernier, le général de corps d'armée Ahmed Gaid Salah avait accusé le général Tewfik d'avoir pris part à des réunions secrètes et ce, en ces termes : «J'ai déjà évoqué, lors de mon intervention du 30 mars 2019, les réunions suspectes qui se tiennent dans l'ombre pour conspirer

autour des revendications du peuple et afin d'entraver les solutions de l'Armée nationale populaire et les propositions de sortie de crise. Toutefois, ces parties, à leur tête l'ex-chef du Département du renseignement et de la sécurité, ont tenté, en vain, de nier leur présence dans ces réunions, et d'inclure en erreur l'opinion publique, et ce, en dépit de l'existence de preuves irréfutables sur ces faits abjects», avait-il souligné. «Nous avons affirmé ce jour-là que nous allions dévoiler la vérité, et les voici continuer à s'agiter contre la volonté du peuple et œuvrer à attiser la situation, en approchant des parties suspectes, et inciter à entraver les solutions de sortie de crise. A cet effet, je lance à cette personne un dernier avertissement, et dans le cas où il persiste dans ses agissements, des mesures légales fermes seront prises à son encontre», avait-il conclu. Selon toute vraisemblance, ces «mesures légales» ont été déclenchées avant-hier par ces arrestations. Rappelons que



Bachir Tartag a démissionné le jour même du retrait de Abdelaziz Bouteflika, dont il était réputé proche, ainsi que de son frère Saïd. Son prédécesseur au sein du même Département de renseignement de l'armée, le général

Mohamed Mediène dit Tewfik avait été écarté en septembre 2015 après avoir dirigé ce «service» durant plus de deux décennies. Quant à Saïd Bouteflika, seule personnalité civile arrêtée, il avait pris au fur et à mesure du règne de son

frère Abdelaziz, un poids et une place cardinaux dans le système bouteflikien et à ce titre, son nom ne cessait de revenir au front des revendications citoyennes au titre de symbole de ce même système. N. S.

Dispositions du code de justice militaire

De lourdes peines encourues par les prévenus

Voici le texte intégral du communiqué de la Cour d'appel militaire de Blida :

«Conformément aux dispositions de l'article 11, alinéa 3 du code de procédure pénale, et dans le cadre du strict respect de ses dispositions, M. le Procureur général militaire près la Cour d'appel militaire de Blida porte à la connaissance de l'opinion publique qu'une poursuite judiciaire a été ouverte ce jour, 5 mai 2019, à l'encontre des nommés Athmane Tartag, Mohamed Mediène et Saïd Bouteflika ainsi qu'à l'encontre de toute personne dont l'implication est établie par l'enquête, pour les chefs d'inculpation d'"atteinte à l'autorité de l'Armée et complot contre l'autorité de l'Etat",

des faits prévus et punis par les articles 284 du code de justice militaire et 77 et 78 du code pénal». «Pour les besoins de l'enquête, le procureur militaire de la République près le Tribunal militaire de Blida a chargé un juge d'instruction militaire d'entamer la procédure d'instruction, et après mise en inculpation, ce dernier a rendu des mandats de placement en détention provisoire à l'encontre des trois prévenus». Pour rappel, l'article 284 du code de justice militaire stipule que «tout individu coupable de complot ayant pour but de porter atteinte à l'autorité du commandant d'une formation militaire, d'un bâtiment ou d'un aéronef militaire, ou à la discipline ou à la

sécurité de la formation, du bâtiment ou de l'aéronef, est puni de la réclusion criminelle de cinq à dix ans. Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs individus. Le maximum de la peine est appliqué aux militaires les plus élevés en grade et aux instigateurs dudit complot. Si le complot a lieu en temps de guerre, ou sur un territoire en état de siège ou d'urgence, ou dans toutes circonstances pouvant mettre en péril la sécurité de la formation, du bâtiment ou de l'aéronef, ou a pour but de peser sur la décision du chef militaire responsable, le coupable est puni de mort». R. N./APS

Dans un discours à la nation à la veille de Ramadhan

Bensalah maintient la date des présidentielles et réitère son appel au dialogue

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a adressé hier soir un message à la Nation, à la veille du mois sacré. Il a appelé dans ce discours très attendu par les citoyens et diffusé sur la télévision nationale à un dialogue «intelligent, constructif et de bonne foi» qui reste «l'unique moyen pour construire un consensus fécond, le plus large possible, de nature à permettre la réunion des conditions appropriées pour l'organisation, dans les délais convenus, de l'élection présidentielle». Sur ce même sujet de la grande échéance annoncée, Bensalah a indiqué que cette élection est «seule à même de permettre au pays de sortir définitivement et durablement de l'instabilité politique et institutionnelle». Cet appel se veut rassembleur de toutes les franges de la société, le chef de l'Etat, s'adressant à «tous les acteurs nationaux, à l'ensemble des composantes de la classe politique, aux mouvances qui structurent la société civile et à tous ceux qui sont considérés comme exprimant les sentiments d'une

frange de la société, ou de ses élites, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, notamment les jeunes et les femmes». Pour Bensalah, les modalités d'organisation, de contrôle et de supervision de ces élections dans toutes les phases de préparation, déroulement et de dénouement, «doivent être au cœur de ce dialogue et faire l'objet d'un large consensus». Il a assuré que cet objectif «est seul à même de lui permettre de déjouer les dangers et les desseins hostiles visant à le conduire vers le vide constitutionnel et l'absence de l'Etat et à l'entraîner ainsi dans la spirale de l'anarchie et la déstabilisation». Le chef de l'Etat a tenu à saluer, par la même occasion, les efforts de l'ANP pour «présenter la conception constitutionnelle de l'Etat, assurer sa continuité et garantir la sécurité et la stabilité du pays». Il a ainsi rendu un «vibrant hommage» à son Commandement pour «la lucidité de son engagement aux côtés de notre peuple, dans cette phase cruciale de son histoire, et sa détermination à faire face aux agis-

sements hostiles à la patrie, à son intégrité territoriale ainsi qu'aux tentatives visant à porter atteinte à la sécurité nationale du pays et à mettre en danger son unité nationale». Evoquant les marches populaires, le chef de l'Etat les analysées comme étant une étape «qualitativement nouvelle, qui se déroule dans le calme et de façon pacifique, une étape durant laquelle notre peuple a fait montre d'un haut niveau de conscience et de maturité, manifestant ses revendications et ambitions légitimes à travers un comportement civilisé, qui a forcé l'admiration du monde entier». Il a ajouté que «la voix du peuple a été entendue. Elle a trouvé en l'Etat réactivité positive, promptitude et compréhension à l'égard des revendications, aspirations et attentes de notre population», soulignant que «le processus de changement connaît, au quotidien, des avancées incontestables». L'autre grand thème abordé est la corruption. «Au cœur des revendications populaires, la lutte contre la corruption et la dilapidation des

deniers publics, a ainsi connu une accélération qui laisse entrevoir une prise en main déterminée par la Justice des dossiers qui ont défrayé la chronique, mais aussi et surtout une action méthodique, inscrite dans la durée et induisant un impact salutaire sur l'économie nationale, débarrassée de l'impact néfaste des pratiques qui ont profondément gangréné son fonctionnement», a encore relevé M. Bensalah dans son message. «Il va sans dire, cependant, que l'intérêt suprême du pays, impose la préservation de l'Etat, le respect des Institutions, ainsi que la sauvegarde de la sécurité et de la stabilité du pays et ce quelles que soient les circonstances», a-t-il insisté, estimant que «l'affaiblissement et la déstabilisation de l'Algérie constitue, pour certaines parties, une option stratégique». «Nier cette réalité ou tenter d'en minimiser la dangerosité, serait au mieux faire preuve de naïveté et au pire de complicité», a-t-il conclu.

Mahfoud M.

Les prix de référence applicables depuis hier dans tous les marchés

Tolérance zéro envers les commerçants indélicats

■ «Des sanctions fermes seront appliquées à l'encontre de tout commerçant qui ne respecte pas les prix de référence applicables dans tous les marchés du pays à partir du 5 mai 2019», a annoncé Saïd Djellab, ajoutant que ces sanctions peuvent aller d'une amende à une fermeture du commerce.

Par Thinhinene Khouchi

Lors d'une conférence animée hier au forum du quotidien «El Moudjahid», le ministre du Commerce a expliqué que «les walis ont été instruits de réhabiliter le maximum de marchés couverts, donc nous allons réhabiliter 171 marchés et la création de 530 autres» ajoutant que «la création et la réhabilitation de ce nombre important de marchés qui seront destinés aux jeunes chômeurs nous a permis de créer 13 000 emplois». Ces marchés ne seront pas présents seulement durant le mois sacré mais ils resteront même après, assurera le ministre car «un fast-food et un marché peuvent créer plus d'emplois qu'une usine». En outre, le ministre a indiqué que «les prix de référence des légumes de base, de la banane et de la viande bovine importée, seront appliqués dans tous les marchés du pays à partir du 5 mai 2019». Ces prix de référence sont censés protéger le pouvoir d'achat du citoyen. C'est pour cela qu'à partir d'aujourd'hui, des équipes d'agents de contrôle, ainsi que les membres des différentes associations de protection des consommateurs se déplaceront aux marchés pour contrôler le respect de ces prix de référence, a averti le ministre. Il a annoncé, dans le même cadre, que des «sanctions fermes» seront appliquées à l'encontre de tout commerçant qui ne respecte pas ces prix de référence, ajoutant que ces sanc-



Ph.E. SorayaJ. A.

tions peuvent aller d'une amende à une fermeture du commerce. Le ministre a donc appelé les citoyens à dénoncer les commerçants qui n'appliquent pas la décision du ministère via un numéro vert 10-20. Ainsi et selon le ministre, le prix de référence pour la pomme de terre variera entre 40 et 45 DA le kilo sur le marché de gros et entre 45 et 50 DA au niveau du marché de détail. Le prix de référence de l'oignon vert est compris entre 20 et 25 DA au gros et entre 30 et 35 DA au détail, tandis que l'oignon sec devra être cédé entre 45 et 50 DA au gros et entre 55 et 60 DA au détail. La courgette, quant à elle, devra être cédée entre 45 et 60 DA sur le marché de gros et entre 65 et 80 DA sur le marché de détail, tandis que pour la sala-

de verte, les prix sont entre 50 et 55 DA au gros et entre 60 et 70 DA au détail. Pour ce qui est de la tomate, son prix de référence variera entre 60 et 80 DA au niveau du gros et entre 90 et 110 DA au niveau du détail. Quant à la carotte, son prix de référence variera entre 35 et 45 DA au gros et entre 55 et 66 DA au détail. L'ail (de serre) est cédé au prix de gros entre 60 et 80 DA le kilo, et au détail entre 100 et 150 DA. Pour ce qui est de l'ail vert, il est cédé au prix variant entre 30 et 40 DA au gros et entre 50 et 60 DA au détail. Concernant la banane, son prix de référence sera compris entre 200 et 220 DA au niveau du gros et entre 230 et 250 DA le kg au niveau du détail. Pour ce qui est des prix de référence de la viande bovine conge-

lée importée, elle sera cédée au niveau du marché de gros à 650 DA le kilo et à 750 DA au détail. Quant à la viande bovine fraîche carcasse, son prix de référence sera de 820 DA au niveau du gros et de 950 DA au niveau du détail. Pour ce qui est de la viande bovine fraîche sous vide, haute qualité, importée ne dépassera pas les 1 000 DA au niveau des consommateurs, alors que la viande fraîche sous vide, tout-venant, elle ne dépassera pas les 800 DA. Le ministre a affirmé que ces prix prennent en compte la marge bénéficiaire de chacun des intervenants dans la mise sur le marché de ces différents produits, du producteur ou de l'importateur jusqu'au détaillant, en passant par le mandataire et le grossiste. T. K.

Tizi Ouzou/ A la place du couffin alimentaire

36 000 familles percevront les 6 000 dinars d'aide

L'opération de distribution d'aide aux nécessiteux pour la période du ramadhan va toucher pas moins de 35 986 familles, ont annoncé les services de la direction locale de l'action sociale. Un budget de plus de 16 750 milliards de cen-

times a été mobilisé pour verser la somme de 6 000 dinars à chacune de ces familles. L'aide financière aux familles nécessiteuses va remplacer le couffin alimentaire jusque-là décriée et par les nécessiteux et par les municipalités chargées de leur

distribution. Par ailleurs, la direction locale du commerce a annoncé l'ouverture de quatre marchés de proximité durant le mois de ramadhan pour permettre aux populations de s'approvisionner en produits alimentaires aux prix raisonnables. Ils

seront ouverts à Tizi Ouzou, Azazga, Draa Ben Khedda et Draa El Mizan. Un appel est lancé aux commerçants et producteurs de produits alimentaires de se rapprocher des inspections des quatre localités pour participer.

M. H.

Automobile

Les constructeurs qui ne se conforment pas aux lois seront «rappelés à l'ordre»

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Djamilia Tamazirt, a affirmé dimanche à Alger, que les constructeurs automobiles qui ne se conforment pas aux dispositifs et le cahier des charges mis par les pouvoirs publics seront rappelés à l'ordre. Interrogée sur le secteur automobile par la presse en marge d'une rencontre nationale des directeurs de wilayas de l'industrie et des mines, en présence également des cadres de l'administration centrale du secteur, M^{me} Tamazirt

a insisté que «les constructeurs qui ne se conforment pas aux lois seront rappelés à l'ordre». Rappelant que l'objectif le plus important de l'industrie du montage des véhicules instaurée en Algérie était l'augmentation de l'intégration nationale à travers la création d'un tissu industriel des PME/PMI, Mme Tamazirt a affirmé que «ce dossier sera sujet de contrôles des opérateurs qui ont respecté l'intégration et ceux qui ne l'ont pas respecté pour apporter des correctifs». S'agissant

des prix des véhicules fabriqués localement qui demeurent «élevés», la ministre a indiqué que «des constats se font sur le terrain et des correctifs seront rapportés si des dépassements sont enregistrés». A une question sur le dossier de l'usine Peugeot en Algérie, M^{me} Tamazirt a affirmé que «ce dossier est en train d'être examiné comme tous les autres dossiers», rappelant que tous les opérateurs «sont appelés à respecter le cahier des charges qui a été mis à leur dis-

position». Interpellée sur le foncier industriel et une éventuelle révision de ses attributions, dans le sillage des arrestations par les autorités judiciaires de plusieurs hommes d'affaires soupçonnés, entre autres, d'avoir bénéficié de «beaucoup d'avantages», M^{me} Tamazirt a exclu «une révision des attributions du foncier industriel», soulignant que «des états des lieux sont en train d'être établis par ses services et des correctifs seront apportés si des dépassements sont constatés».

Interrogée sur le lien entre le mouvement national (hirak) et les grèves enregistrées dernièrement dans son secteur, la ministre a précisé que «les grèves enregistrées dans le secteur industriel portent sur des revendications sociales», affirmant que «ces grèves ont été accompagnées et prises en charge, notamment les plus importantes sur le territoire national, telles celles des entreprises de fer de l'Est et les complexes sidérurgiques». K. L.

LA QUESTION DU JOUR

Vue plutôt dégaugée d'ici à novembre 2020

Suite de la page une

Pour ce qui est de cette question, ce serait donc plutôt la non-réélection de Trump qui pourrait débloquer la situation. L'autre grand sujet qui en dépit de l'escalade qu'il est en train de connaître fera du surplace, ce sont les relations tendues avec l'Iran. Les Etats-Unis sans doute n'attendront pas longtemps avant de faire en sorte que l'Iran soit étouffé économiquement, ce à quoi d'ailleurs ils s'essayaient depuis quelque temps déjà, mais ils ne feront rien qui puisse les conduire à une guerre avec lui. Ici, si la guerre des sanctions économiques ne prélué pas à la guerre tout court, ce n'est pas malgré Trump mais au contraire grâce à lui. Ou plus exactement grâce à son électoral, qui veut bien d'une Amérique «great again», mais pas au prix d'une guerre avec qui ce soit. Parce que sa réélection est tributaire de ces mêmes supporters qui l'ont élu en 2016, Trump n'entrera jamais dans une guerre au vrai sens du mot. Du moins d'ici son éventuelle réélection. On ne connaît pas d'exemple de président américain qui ait autant basé sa réélection sur l'accomplissement de ses engagements de campagne. Depuis le début de son mandat, et sans doute jusqu'à son terme, il se comporte comme si ce mandat était impératif. Et en effet il l'est d'une certaine façon, puisque ce n'est que sous cette condition qu'il peut assurer sa réélection. Mais que fera-t-il lors du deuxième mandat, dans le cas où il est réélu ? Se fera-t-il le même devoir de tenir ses engagements ? Le Trump réélu ressemblera-t-il à cet égard au Trump élu la première fois ? S'il y a une inconnue, elle concerne ce deuxième Trump. Le premier a à chaque fois évité la guerre. Le deuxième en fera-t-il autant ? Impossible de le savoir par avance. Peut-être que n'ayant plus besoin de rester fidèle à ses engagements, il agirait selon ses propres convictions, sa propre nature, qui ne se révélerait qu'à ce moment-là. Cela personne ne le sait encore, peut-être pas même lui-même.

M. H.

Patrimoine

Visite touristique de la citadelle de La Casbah d'Alger

■ Une visite touristique a été organisée, samedi à Alger, dans nombre de sites «de la citadelle de La Casbah», datant de l'époque ottomane et dont la restauration est en cours de finalisation, et ce, à l'occasion de la célébration du Mois du patrimoine, du 18 avril au 18 mai.

Par Safy T.

A cet effet, les visiteurs ont sillonné, lors de cette tournée, organisée par l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGECB), nombre de sites de la citadelle, également appelée «Dar essoltane» (palais du sultan), dont la réception est prévue l'été prochain, à l'instar de la mosquée du Dey, la cité des Janissaires, les Bains des Janissaires, Dar El Baroud (Poudrière), a indiqué le guide touristique de l'Office, Hachemi Saadi. Un aperçu historique sur la citadelle et La Casbah a été présenté par le guide touristique aux visiteurs dont la plupart sont des étudiants en histoire et en archéologie, des chercheurs, des membres d'associations s'intéressant au patrimoine et à l'histoire ottomane en Algérie. Le guide a évoqué «le génie de l'architecture ottomane», à travers les systèmes d'aération, d'irrigation et de distribution de l'eau, les forteresses dotées de canons et les jardins de détente, outre les matériaux de construction artisanaux utilisés à l'époque. Il a cité les différentes haltes his-



PH/D. R.

toriques qu'a connues la citadelle telles que le coup de l'éventail survenu au Palais du Dey, présentant à l'occasion une fiche technique sur les différentes parties de ce palais renfermant le diwan (salle de réunions), Beït El Mel (la Trésorerie), le harem et autres. Hachemi Saadi a déploré

les opérations de «démolition et de saccage» menées par le colonisateur français dans la citadelle et La Casbah en général, notamment durant les premières années de l'occupation et sa quête permanente d'effacer le legs ottoman par le pillage des trésors et pièces d'art enfouis

dans la citadelle. Le guide a fait savoir que les travaux d'urgence de sauvegarde de la citadelle, au niveau de neuf sites, avaient été lancés en 2005, tandis que les travaux de restauration avaient été engagés en 2011, avec un taux d'avancement estimé actuellement à 60%, ajoutant

que le Palais du Dey et le Palais des Beys, qui ne figurent pas sur le programme de cette visite, «sont toujours en cours de restauration, depuis l'été 2017, en raison de la complexité des travaux». Autres entraves administratives existantes, M. Saadi a cité le retard accusé dans la restauration de la citadelle, dû à «la rareté des matériaux traditionnels de restauration et à l'absence d'études et de recherches archéologiques et historiques». L'OGECB, qui opère actuellement en tant que consultant technique, supervisait le projet de restauration de la citadelle jusqu'en 2016, avant son transfert, de même que celui de La Casbah, aux services de la wilaya d'Alger, représentés par la direction des équipements publics (DEP), et ce, sur décision de l'ancien Premier ministre Abdelmalek Sellal. Bâtie en 1516 par les frères Barberousse, la citadelle de La Casbah abritait une caserne de janissaires, munie de deux canons, avant de devenir, à partir de 1816, le siège du Dey Ali Khoja puis du Dey Hussein qui l'a transformé, à son tour, en centre de gouvernance politique, économique et financière de toute l'Algérie. S. T./APS

Ouargla

Marchés et échoppes d'épices, intenses préparatifs pour le mois de ramadhan

Les préparatifs pour le mois sacré du ramadhan se manifestent à Ouargla, comme à l'accoutumée, d'intenses mouvements à travers les marchés et échoppes d'épices pour les approvisionnements nécessaires. Au vieux Souk d'El-Ksar de Ouargla, comme à d'autres points de vente ouverts pour la circonstance, étalages et échoppes d'herboristes, l'on relève à l'avènement du ramadhan un engouement des femmes, notamment sur les divers commerces d'ustensiles et d'alimentation générale, pour se procurer les produits nécessaires et les épices assaisonnant les plats ramadhaneques, tels que les graines de fenouil, le coriandre, le carvi et le piment noir, à des prix proportionnels à leur qualité. M^{me} Zahia, femme au foyer, a indiqué que ces préparatifs, faisant partie des us et traditions anciennes encore préservées, consistent en le choix des produits de qualité, notamment les épices, ainsi que des boutiques spécialisées pour éviter tout article suspect, tels que ceux

emballés dans des petits sachets en plastique. Dans le même sens, Oum-Mahmoud et Rokiya indiquent que leurs préparatifs pour cet évènement religieux commencent par l'acquisition d'ingrédients de cuisine nécessaires, avant leur préparation, usant de moyens domestiques, parfois anciens, dont le mortier à piler, pour avoir un produit de qualité «fait-maison», destiné spécifiquement au potage, connus pour certains sous l'appellation d'El-h'sa ou chorba et pour d'autres d'El-hrira.

El-Kilila, le plat indétrônable des jeûneurs ouarglis

L'authenticité durant le mois sacré, encore préservée par la population locale, se manifeste également à travers la réhabilitation occasionnelle d'un plat basé essentiellement sur le lait et autres produits dérivés, connu sous le nom d'El-kilila, très prisé durant le mois de ramadhan. Préparé à base de chèvre, caillé et

séché selon une méthode traditionnelle, apanage des vieilles notamment, ce genre de fromage local est mélangé, selon les explications de Hadja Fatma, octogénaire, avec la variété de dattes «ghers», du beurre et de la semoule grillée, avant d'être conçue en boulettes pour être servies aussi bien aux membres de la famille qu'aux voisins, dans le cadre des échanges culinaires et de dégustation.

Enumérant les bienfaits de ce plat, ce mets offre une indéniable source d'énergie pour le corps, qui permet au jeûneur, outre le renforcement de son immunité, de supporter la soif et la faim, pour de longues heures. Entre-autres images du bon accueil du mois de ramadhan, l'engouement des femmes au foyer se porte sur la rénovation de leurs ustensiles. Elles font le tour des locaux et des tables des marchés Souk Lehdjar et Souk Bel-Abbes, à la recherche de nouvelles vaiselles, confie M^{me} Halima. L'embellissement et le changement de

décor des foyers font partie également des préparatifs du ramadhan que les femmes renouvellent, pour la circonstance, avec cette tradition de réunir toutes les conditions nécessaires à un évènement socio-religieux tant attendu.

Le ramadhan est également rehaussé par le renouvellement, bien qu'ancrées tout au long de l'année, d'actions d'entraide et de solidarité avec les familles démunies, en leur accordant l'aide voulue en ce mois à travers des remises de colis de denrées alimentaires, d'aides de solidarité et d'effets vestimentaires en prévision de la fête de l'Aïd El-Fitr couronnant le mois du jeûne. Parmi ces actions, la remise par les associations, dont celle de «Zemzem», plus de 2 000 colis de produits alimentaires de première nécessité et des lots de vêtements à un millier d'orphelins, en plus de l'ouverture, durant ce mois de ramadhan, de restaurants «Rahma» pour la rupture du jeûne, à la satisfaction des personnes défavorisées et des passagers. **Younès F.**

Médéa/A l'occasion du 60^e anniversaire de sa mort

Hommage au colonel Si M'hamed Bougara

Une cérémonie commémorative marquant le 60^e anniversaire de la mort au champ d'honneur du chef de la Wilaya IV historique, le colonel Si M'hamed Bougara a été organisée dimanche dans la commune d'Ouled Bouaachra, à 37 km à l'ouest de Médéa, où était établi son poste de commandement. Une foule nombreuse, composée d'anciens combattants de la glorieuse Armée de Libération nationale (ALN), venus des wilayas

limitrophes, ainsi que de citoyens, s'est déplacée comme chaque année au niveau de la stèle érigée en mémoire du chahid, pour lui rendre un hommage digne de sa stature. Le colonel Si M'hamed Bougara a été un fin stratège militaire qui a permis de faire basculer la balance, sur le terrain des opérations, en faveur des troupes de l'armée de Libération nationale (ALN), durant les deux années qu'il passa à la tête du commandement de la

Wilaya IV historique, soit d'avril 1957 au 5 mai 1959. Son apport à la révolution ne s'est pas limité aux seuls faits d'armes accomplis au niveau de la Wilaya IV historique, car il s'est également distingué auprès de ses pairs des autres wilayas par sa sagesse, son génie militaire et, surtout, son charisme qui lui valurent d'être sollicité lors de la prise de grandes décisions à l'occasion de certaines réunions qui avaient regroupé les principaux chefs de

la révolution. Né le 2 décembre 1928 à Khemis Meliana (Ain Defla), le chahid a connu, au lendemain du soulèvement populaire du 8 mai 1945, les géoles du colonialisme. Sitôt libéré, il rejoint les rangs du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Il est arrêté, une seconde fois, en 1951, pour «activités politiques subversives» et condamné à trois ans de prison. Au déclenchement de la Révolution de Novembre 54, Si

M'hamed Bougara est chargé de l'organisation de la résistance armée à Amrouna, dans la localité de Tniel El-Had. Il participera, le 20 août 1956, au Congrès de la Soummam et fut désigné responsable politique et membre du conseil de la Wilaya IV historique, puis promu, en 1958, au grade de colonel. Il est nommé à la tête des troupes de l'ALN opérant à travers tout le territoire de cette même wilaya, jusqu'à sa mort, le 5 mai 1959. **Yanis F.**

Investissement industriel

Nécessité de créer des bases de données économiques

■ La ministre de l'Industrie et des Mines, Djamila Tamazirt, a souligné, hier à Alger, la nécessité de créer des bases de données économiques pour mettre en évidence les potentialités de chaque wilaya et les rendre ainsi plus attractives en matière d'investissement.

Ph/D. R.



Par Salem K.

Intervenant lors d'une rencontre nationale regroupant les directeurs de wilaya de l'industrie et des mines, M^{me} Tamazirt a exhorté les responsables du secteur à procéder à la collecte et la remontée d'informations actualisées et fiables en vue d'alimenter ces bases de données qui contribueront à la prise de décision. La ministre a, par ailleurs, rappelé les grandes lignes du plan d'action du secteur pour contribuer aux efforts de diversification de l'économie

nationale qui s'appuie sur la consolidation de la base industrielle et le renforcement de la compétitivité économique des entreprises. Elle a, dans ce contexte, incité à l'amélioration de l'environnement des affaires par l'encouragement et la facilitation de l'investissement productif, la satisfaction de la demande du foncier industriel, ainsi que la promotion de la production nationale à travers le développement des filières industrielles prioritaires (la sidérurgie, la mécanique, l'électronique, la chimie, l'agroalimentaire, le textile). Dans

ce contexte, la ministre a évoqué le développement du tissu de la PME et le développement du secteur des mines et la valorisation des ressources minières. Il s'agit, selon elle, d'actions «*lourdes et structurantes*» pour l'atteinte des objectifs escomptés, nécessitant l'implication et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes, que ce soit l'administration centrale, les directions de wilaya, les organismes sous-tutelle et les opérateurs économiques. La ministre a également orienté les cadres pour être à l'écoute des opérateurs économiques, en pri-

vilégiant le travail de proximité et de terrain, pour un suivi efficace de l'activité industrielle et minière dans vos wilayas. M^{me} Tamazirt a souligné que «*la conjoncture actuelle nous interpelle à plusieurs titres*», c'est pourquoi «*nous devons apporter des réponses fiables aux défis auxquels fait face notre économie qui malheureusement demeure tributaire des cours des hydrocarbures, nonobstant les défis socio-économiques, tels que la résorption du chômage et le développement équilibré de nos régions*».

S. K.

Pour l'acquisition de matériel moderne

Etude de mesures de soutien aux marins-pêcheurs

Des mesures de soutien aux pêcheurs, notamment pour l'acquisition de matériel moderne destiné à l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur productivité, sont en cours d'étude par les pouvoirs publics, a indiqué à Alger le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari. Lors d'une visite au navire de recherche scientifique «Grine Belkacem», appartenant au Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA), le ministre a évoqué la tenue de réunions de travail visant à identifier les moyens de soutenir les métiers de la pêche, notamment à travers la possibilité de crédits dédiés à l'acquisition d'équipements modernes. Il s'agit princi-

palement, a-t-il expliqué, d'améliorer les conditions de vie des pêcheurs, ainsi que leurs conditions de travail pour leur offrir des conditions optimales de sécurité. M. Omari a également assuré que son département, en collaboration avec le ministère des Travaux publics et des Transports, ont convenu de nouvelles mesures pour améliorer la gestion des ports de pêche et leur sécurité. «*Certains équipements ont un impact sur l'activité de pêche tels que le sonar et d'autres équipements permettant de localiser les ressources halieutiques*», a-t-il fait observer, expliquant que ces équipements réduisent le temps de travail et les coûts pour les pêcheurs. Le ministre a, dans ce contexte, annoncé la révision du système

de formation dans le secteur de la pêche, notamment au niveau des établissements spécialisés afin d'obtenir des compétences capables d'utiliser de nouvelles technologies pour l'activité de pêche. Selon lui, cela doit notamment déboucher sur la formation de gestionnaires de pêche ayant leurs agréments pour exercer en haute mer où se trouve une ressource halieutique importante. «*Obtenir des compétences pour la pêche en haute mer doit améliorer la production halieutique du pays et contribuer à l'exportation de poisson et à la sécurité alimentaire du pays*», a-t-il souligné. Concernant le bateau scientifique «Grine Belkacem», les responsables du CNRDPA ont indiqué que l'encadrement de l'embarcation est constitué de com-

pétences scientifiques algériennes de haut niveau. De plus, le bateau bénéficie de différents équipements qui permettent d'étudier les fonds marins et connaître les conditions environnementales de la ressource halieutique. Selon eux, parmi ses missions, figure l'obtention de données sur le déplacement du poisson pour une exploitation raisonnée de cette ressource. Plus tôt dans la journée, M. Omari avait présidé une cérémonie de remise des trophées aux lauréats du Concours sur «la meilleure huile d'olive» au cours de laquelle plusieurs professionnels nationaux se sont vu remettre une distinction honorifique en guise de reconnaissance de leurs efforts en faveur de la production nationale. **Mahi O.**

Pétrole iranien Les Européens rejetent la décision des Etats-Unis

LA HAUTE Représentante de l'Union européenne et les ministres des Affaires étrangères de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont rejeté samedi la décision américaine de ne pas proroger les dérogations concernant le commerce de pétrole avec l'Iran, exprimant leur «*regret et préoccupation*». «*Nous, Haute Représentante de l'Union européenne et ministres des Affaires étrangères de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, prenons note avec regret et préoccupation de la décision des Etats-Unis de ne pas proroger les dérogations concernant le commerce de pétrole avec l'Iran*», a indiqué une déclaration commune rendue publique par le Quai d'Orsay. Ils ont également noté «*avec préoccupation*» la décision de ne pas renouveler intégralement les exemptions concernant certains projets de non-prolifération nucléaire dans le cadre du Plan d'action global commun (Joint Comprehensive Plan of Action, JCPOA), estimant que la levée des sanctions relatives aux questions nucléaires est un «*élément essentiel*» du Plan d'action global commun. «*Elle vise à avoir un impact positif non seulement sur les relations commerciales et économiques avec l'Iran, mais surtout sur la vie des citoyens iraniens*», ont-ils expliqué, regrettant «*profondément*» la réimposition de sanctions par les Etats-Unis après leur retrait du Plan d'action global commun. Ils se disent «*profondément convaincus*» que le Plan d'action global commun est «*essentiel*» pour accroître la stabilité et la sécurité dans la région du Moyen-Orient, soulignant leur «*attachement constant*» au Plan d'action global commun, «*élément crucial*» du régime global de non-prolifération nucléaire et «*essentiel pour notre sécurité nationale et européenne partagée*». L'UE et les MAE des trois pays indiquent que le Programme d'action commun «*fonctionne et remplit son objectif, comme l'a confirmé l'Agence internationale de l'énergie atomique dans 14 rapports*», exprimant leur détermination à «*poursuivre les efforts, avec d'autres partenaires européens, pour permettre la poursuite du commerce légitime avec l'Iran, notamment par l'opérationnalisation de la structure INSTEX*». Vendredi, les Etats-Unis ont annoncé de nouvelles «*restrictions*» au programme nucléaire civil iranien pour renforcer sa «*pression maximale*» contre Téhéran, tout en renouvelant les autorisations pour trois projets en cours dans le cadre de l'accord de 2015, dont Donald Trump s'est retiré. «*A compter du 4 mai, toute assistance pour étendre la centrale nucléaire de Bouchehr au-delà de son réacteur existant*», construit par la Russie, «*sera passible de sanctions américaines*», a annoncé la porte-parole du département d'Etat américain, Morgan Ortagus, dans un communiqué. **R. E.**

Mila

Appel à la création de coopératives dédiées à la production de l'ail

■ Les participants aux travaux d'une rencontre régionale sur la promotion et la régulation de la filière ail, organisée par la direction des services agricoles, dans la commune de Oued Athmania (Mila), ont été unanimes à souligner la nécessité d'organiser cette filière en invitant les agriculteurs producteurs à créer leurs propres coopératives dédiées à la production.

Par Nabila T.

S exprimant lors de son intervention, la représentante du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, M^{me} Saliha Hammadi, a assuré que «des efforts sont consentis en vue de promouvoir cette filière, de l'organiser davantage et de protéger les producteurs et les consommateurs», soulignant «la nécessité de structurer cette filière en coopératives visant à réguler la production de l'ail et d'aller vers l'exportation». Les quantités d'ail stockées dans les chambres froides durant la saison écoulée, dans le cadre d'une opération supervisée par l'Office national interprofessionnel des légumes et viandes (Onilev), a permis de couvrir les besoins des consommateurs au cours de la période sensible de l'année en cours, a déclaré la même responsable. Elle aussi assuré que le conseil national interprofessionnel de la filière ail, les services agricoles ainsi que les autres instances sont concernés assurer le stockage et l'abondance de cette matière. M^{me} Hamadi a exhorté les participants à cette rencontre, à se diriger vers la transformation de l'ail en vue de prendre en charge les récoltes des producteurs. De son côté, le président de la chambre d'agriculture de la wilaya de Mila, Omar Lamoussi, a mis l'accent sur la nécessaire organisation

des producteurs dans des groupes ou des coopératives, à l'instar des producteurs de blé et ce, en vue de réguler la filière ail, laquelle, selon lui, attend plus de soutien de l'Etat, notamment en matière de mécanisation. Il a, dans le même contexte, souligné l'importance de l'élaboration d'un plan organisationnel qui délimite les surfaces dédiées à la production de l'ail à travers le pays pour assurer une meilleure prise en charge des récoltes, couvrir les besoins du marché et éviter les problèmes de commercialisation. La production de l'ail attendue dans la wilaya d'El Oued pour laquelle une superficie de 2 300 hectares a été réservée au titre de cette saison agricole, est estimée à 1,5 million de quintaux, a fait savoir le président de la chambre de commerce de cette wilaya, Bekkar Ghamam



Hamed, mettant en garde contre la baisse du prix de l'ail dans cette région depuis le lancement de la campagne de collecte au mois d'avril dernier. La même source a souligné la nécessité de l'intervention de l'Etat pour rehausser la valeur de la subvention accordée pour soutenir

l'opération de stockage et ce, pour éviter d'éventuelles pertes. Cette rencontre régionale, à laquelle ont pris part des producteurs d'ail et d'opérateurs issus de 16 wilayas de l'Est et du Centre du pays, a été ponctuée par la présentation de plusieurs communications se rapportant

au développement et à la promotion de cette filière, a-t-on relevé, et a été clôturée par un débat, au cours duquel les préoccupations soulevées par des participants ont été inscrites pour les soumettre au ministère de tutelle.

N. T.

El Tarf

Relogement de plus de 250 familles de la commune de Besbes

Pas moins de 259 familles relevant de la commune de Besbes, ont été relogées dans le cadre du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP). L'opération de relogement, présidée par le wali d'El Tarf, Harfouche Benarar, a mobilisé d'importants services de la wilaya afin de permettre aux bénéficiaires, qui résidaient depuis des années dans la cité «Zighoud Youcef», connue sous le nom de «Ghaza», de rejoindre leurs nouveaux logements avant le mois de Ramadhan. Deux sites, l'un comportant un total de 150 logements, dont la réalisation a été confiée à une entreprise chinoi-

se, et l'autre comprenant 140 unités, réalisées par une entreprise publique, ont été retenus dans le cadre du relogement des familles concernées, a indiqué le wali. Par ailleurs, 31 autres familles sont en instance, dans l'attente de l'achèvement des vérifications d'usage pour déboucher les indus bénéficiaires, a-t-on affirmé au wali qui a insisté, lors de sa visite à l'un des sites, sur l'importance d'améliorer la qualité des logements. Tout en rappelant les efforts déployés dans ce domaine, le wali a exhorté les citoyens à s'organiser en comités de quartier, appelés à les représenter pour trouver des

solutions à leurs préoccupations liées, entre autres, à l'amélioration du cadre de vie. Les postulants concernés par ce recensement sont ceux qui ont été touchés par l'opération de recensement, effectuée en 2007 et actualisée en 2013, a-t-on, par ailleurs, soutenu. Sitôt les familles bénéficiaires relogées, l'opération de démolition des sites abritant les habitations précaires a été enclenchée. Les nouvelles assiettes seront retenues pour la réalisation de divers projets socio-économiques, a-t-on noté.

Anissa H. /APS

Insertion des jeunes déscolarisés

Tizi-Ouzou emprunte l'expérience oranaise

Le programme «Forsa, école de la deuxième chance» a donné naissance à une nouvelle école-chantier dans la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'insertion des jeunes déscolarisés, a-t-on appris à Oran auprès de l'association socioculturelle «Santé Sidi El-Houari» (SDH). Il s'agit de la 4^e structure d'apprentissage à voir le jour depuis le lancement de «Forsa» en décembre 2008, a précisé à l'APS Assia Brahimi, vice-présidente de SDH. Deux autres écoles sont en voie de création à Bousseghoum (El-Bayadh) et Ouargla au titre de ce même programme portant formation et insertion des jeunes dans les métiers traditionnels de la construction, a-t-elle fait savoir. Les trois premières structures à avoir ouvert leurs portes sont

implantées à Aïn Témouchent, Nedroma (Tlemcen) et Timimoun (Adrar), a rappelé la responsable. La nouvelle école, entrée en fonction est domiciliée quant à elle à Aourir, un village de la commune Ifigha de la daïra

d'Azazga, dans la wilaya de Tizi-Ouzou. La gestion de cette structure est à l'actif de l'association culturelle «Ifri N'dzaz Aourir» (ACINA) vouée notamment à la sauvegarde du patrimoine. «Forsa» est porté par «SDH» à la

faveur du programme national «Adéquation-formation-emploi-qualification» (AFEQ) élaboré au titre de la coopération entre l'Algérie et l'Union européenne. Connue pour abriter une des plus anciennes écoles-chantiers

du pays, l'association Santé Sidi El-Houari a été chargée, dans ce cadre, de la formation des cadres du mouvement associatif appelés à dupliquer son expérience dans les wilayas indiquées.

A. O.

El-Oued

Plus de 80 annexes communales raccordées à ce jour au réseau de fibre optique

Pas moins de 86 annexes communales dans la wilaya d'El-Oued ont été raccordées à ce jour au réseau de fibre optique depuis le lancement de l'opération de raccordement en 2014, a-t-on appris des responsables de la Direction opérationnelle d'Algérie-Télécom (AT). Faisant partie d'un programme de raccordement de 100 annexes, cette opération, retenue au titre de la stratégie du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du

territoire portant raccordement des annexes communales au réseau de fibre optique, permettra la modernisation des prestations de service public notamment le retrait, au travers le guichet unique, les documents administratifs, a indiqué le directeur d'AT, Bachir Amamra. «Cette opération a ciblé les 30 communes de la wilaya, dont la priorité dans le raccordement a été donnée aux annexes communales notamment celles des localités et zones enclavées, dans le but d'assurer des

prestations de téléphonie fixe et d'Internet à la satisfaction de la population rurale», a-t-il expliqué. Le programme de raccordement en fibre optique s'inscrit dans le cadre du plan national arrêté par la Direction générale d'AT visant la généralisation des liaisons en fibre optique au profit des régions et localités reculées dans l'objectif d'améliorer le service public pour satisfaire la population des régions frontalières notamment, a-t-on indiqué.

R. R.

Libye

Daech revendique une attaque meurtrière contre le camp Haftar

■ Dans le sud de la Libye, au moins neuf soldats de l'Armée nationale libyenne, dirigée par le maréchal Khalifa Haftar, ont été tués dans une attaque revendiquée par l'organisation État islamique.

Par Farid M.

Au moins neuf personnes ont été tuées, samedi 4 mai, dans une attaque contre une caserne à Sebha, ville du sud de la Libye, tenue par des forces favorables au maréchal Khalifa Haftar. Le groupe État islamique a revendiqué l'assaut. «Le siège du centre de formation (militaire) à Sebha a été la cible d'une attaque terroriste à l'aube de la part d'éléments de l'organisation État islamique, soutenus par des groupes criminels et des mercenaires», a déclaré le maire de la ville, Hamed al-Khayali. Selon lui, «l'attaque a fait neuf morts, (...) dont certains ont été égorgés et d'autres tués par balle». Un porte-parole du Centre médical de Sebha, Oussama al-Wafi, a confirmé ce bilan. L'attaque a été revendiquée à la mi-journée par le groupe jihadiste. Dans un communiqué transmis via la messagerie Telegram, celui-ci affirme avoir «tué et blessé 16 personnes». «Les soldats du califat ont attaqué à l'aube le siège du commandement de la région militaire de Sebha sous le contrôle des milices hérétiques de Haftar connu sous le nom de Katibat Jibril al-Baba», précise le message.

«Purger le Sud des groupes terroristes»

Sebha, chef-lieu de la province sud de la Libye, à 650 km au sud de Tripoli, est contrôlée par l'Armée nationale libyenne (ANL)

du maréchal Khalifa Haftar, l'homme fort de l'est libyen qui avait lancé mi-janvier une opération pour «purger le Sud des groupes terroristes et criminels». L'ANL s'est emparée sans combats de la ville après avoir obtenu le ralliement de tribus locales. Le maréchal Haftar a ensuite lancé une offensive le 4 avril pour conquérir Tripoli, siège du Gouvernement d'union nationale (GNA) reconnu par la communauté internationale. Les forces loyales au GNA et celles de l'ANL s'affrontent dans la banlieue sud de la capitale, ainsi que plus loin au sud de la ville.

50 000 déplacés suite à l'agression contre Tripoli

Le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric, a affirmé que plus de 50 000 Libyens ont été forcés à quitter leurs foyers à Tripoli suite à l'agression menée depuis le 4 avril dernier par les troupes de Khalifa Haftar contre la capitale libyenne, ont rapporté des médias locaux. S'appuyant sur les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), M. Dujarric a indiqué vendredi que les combats acharnés en cours dans la capitale libyenne ont provoqué le déplacement de plus de 50 000 personnes, dont la plupart cherchent à trouver refuge chez leurs parents, tandis que 29 abris publics en service hébergent environ 2 750 habitants, ont indiqué les mêmes sources. Expriment, à l'occasion, les «vives préoccupations» de l'ONU



quant aux conséquences de ces combats «acharnés» dans le sud de Tripoli sur les civils, M. Dujarric a déploré les informations faisant état de «l'utilisation extensive des frappes aériennes et des tirs de barrage de roquettes» par les troupes de Haftar contre des cités résidentielles de la capitale. «Actuellement, environ 32 000 personnes ont pu être couvertes par l'aide humanitaire», a fait savoir M. Dujarric, ajoutant que plus de 3 400 réfugiés et migrants ont été coincés dans des centres d'hébergement qui sont déjà ou presque exposés aux combats. Le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Libye, Ghassan Salamé, poursuit ses efforts en

contactant les différentes parties prenantes dans l'optique d'apaiser les tensions, a poursuivi le porte-parole, alors que le Conseil de sécurité peine à adopter une résolution proposée par la Grande-Bretagne prévoyant un cessez-le-feu et la mise en place d'un dispositif humanitaire pour venir en aide aux populations. Mercredi, M. Salamé a rencontré le président du Conseil présidentiel du Gouvernement d'union nationale libyen (GNA), Fayez al-Sarraj, ainsi que des représentants locaux, exprimant le soutien total de l'ONU pour aider les civils touchés par l'agression des troupes de Khalifa Haftar contre Tripoli où siège le Gouvernement d'union nationale reconnu par la

communauté internationale. La capitale libyenne a été agressée depuis le 4 avril dernier par des troupes de Khalifa Haftar venues de l'Est du pays pour s'emparer de Tripoli au moment où d'intenses préparatifs avaient été menés par l'ONU pour tenir une conférence de réconciliation nationale à Ghadamès à la mi-avril. Celle-ci avait été alors suspendue par l'Envoyé spécial de l'ONU en Libye, Ghassan Salamé, dénonçant des «bombardements aveugles contre des civils». Depuis le début de l'agression, 345 personnes ont été tuées et 1 652 autres blessées, selon un bilan de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) datant du 28 avril.

F. M./Agences

Sahara occidental

Le Polisario réitère le rejet de toute solution en dehors de la Charte des Nations unies

Le Front Polisario a affirmé qu'il n'acceptera aucune solution en dehors de la Charte des Nations unies relative à l'octroi de l'indépendance aux peuples colonisés, et que la seule solution légitime est celle qui garantit aux Sahraouis leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le Front Polisario est issu de la volonté du peuple sahraoui à s'affranchir du joug du colonialisme et «ne peut en aucun cas accepter aucune solution en dehors de la charte et des décisions onusiennes relatives à l'octroi de l'indépendance aux peuples et aux pays colonisés», a indiqué le Secrétaire national de sa 10^e session ordinaire, tenue les 1 et 2 mai, sous la présidence du président sahraoui et secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali.

«La seule solution légitime, réaliste et permanente, est celle qui accordé à notre peuple son droit inaliénable à l'autodétermi-

nation et à l'indépendance en toute liberté et démocratie», a ajouté le Secrétaire national. Dans ce cadre, le Secrétaire national s'est félicité de la reprise du processus de négociations à travers les deux tables rondes,

réaffirmant la disponibilité de la partie sahraouie à la coopération complète et à la contribution constructive pour la réussite de la mission de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Horst

Kohler. L'ordre du jour de la 10^e session ordinaire du Secrétaire national du Front Polisario a porté sur le rapport de son Bureau permanent pour évaluer la période écoulée depuis la dernière session ordinaire et définir

les perspectives de la période à venir, outre les rapports et exposés complémentaires dans différents domaines.

Amel O./APS

Tunisie

«Des projets d'attentats» au mois de ramadhan déjoués

Le ministère tunisien de l'Intérieur a annoncé avoir déjoué des projets d'attentats «soigneusement planifiés» pour le mois de ramadhan 2019, rapporte l'agence TAP. «Cette action intervient dans le cadre de la poursuite de l'opération sécuritaire entamée le 1^{er} mai au Mont Chaambi, à Kasserine», a précisé le département de l'Intérieur dans un communiqué, reproduit par la même source. L'opération sécuritaire s'est, jusque-là, soldée par l'interpellation de Raed Touati, un terroriste classé «très dangereux». A ce propos, le département de l'Intérieur a dit recueillir des informations d'une «extrême importance» sur des projets d'attentats qui étaient programmés pendant

le mois de ramadhan, soulignant la poursuite des efforts pour l'arrestation d'un terroriste, toujours en cavale. Le terroriste Raed Touati a été appréhendé dans une opération sécuritaire préventive menée, mercredi au Mont Chaambi, à Kasserine (centre-ouest), selon le porte-parole du ministère de l'Intérieur, Sofiene Zaag.

500 millions de dollars seront octroyés par la Banque africaine

La Banque africaine de développement (BAD) mobilisera environ un demi-milliard de dollars en 2019 au profit des secteurs de l'énergie, de la finance et de l'agriculture en

Tunisie, a annoncé son président, Akinwumi Adesina, cité par un communiqué de presse de la Banque. S'exprimant à l'occasion de sa première visite officielle dans ce pays, M. Adesina a également souligné l'engagement de la Banque de financer les projets structurants du pays. A ce titre, plusieurs accords ont été signés, dont un accord de don avec le ministre tunisien du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale, Zied Ladhari, portant sur la création d'une unité de supervision de l'action publique, en vue d'optimiser la mise en œuvre des projets, programmes et réformes publiques financés par les bailleurs de fonds.

R. M.



Corée du Nord

Tests de lance-roquettes et d'une «arme tactique guidée»

■ La Corée du Nord a affirmé hier avoir procédé à des essais de lance-roquettes multiples à longue portée et d'armes tactiques guidées, après ce qui pourrait être le premier tir de missiles à courte portée par Pyongyang depuis plus d'un an.

Le dernier essai de missile de la Corée du Nord remonte à novembre 2017. La péninsule a connu à partir de l'année dernière une remarquable détente qui a été marquée notamment par une série de sommets impliquant le leader Kim Jong Un. Une reprise des essais de missiles par la Corée du Nord serait de nature à provoquer la colère du président américain Donald Trump. Mais l'agence officielle nord-coréenne KCNA s'est bien gardée d'utiliser le mot «missile». L'agence étatique a précisé que M. Kim avait ordonné «un exercice de frappes» impliquant des «lance-roquettes multiples à longue portée», qui ne sont pas sous le coup des sanctions de l'ONU, et des «armes tactiques guidées». Le ministère sud-coréen de la Défense a indiqué hier que les analyses indiquaient que Pyongyang avait testé des «lance-roquettes multiples de 240 et 300 mm et un nouveau type d'arme tactique guidée d'une portée de 70 à 240 kilomètres». Les discussions amorcées l'an passé entre les Etats-Unis et la Corée du Nord sur les arsenaux nucléaires de Pyongyang sont actuellement

dans l'impasse, depuis le fiasco du deuxième sommet entre MM. Trump et Kim, qui s'est tenu en février à Hanoï. Donald Trump assurait néanmoins samedi rester confiant sur la volonté de Kim Jong Un de parvenir à un accord. «Je crois que Kim Jong Un réalise tout à fait le grand potentiel économique de la Corée du Nord et qu'il ne fera rien pour interférer ou y mettre fin», avait réagi le président américain sur Twitter. «Il sait aussi que je suis avec lui et il ne veut pas rompre la promesse qu'il m'a faite. Il y aura un accord !», avait-il ajouté. La Corée du Nord «a lancé plusieurs projectiles à courte portée depuis la péninsule de Hodo, près de la ville côtière de Wonsan, en direction du nord-est entre 09h06 (00h06 GMT) et 09h27», avait indiqué auparavant le haut commandement militaire sud-coréen dans un communiqué. Dans un premier communiqué, il faisait référence à des «missiles». Ces «projectiles» ont parcouru entre 70 et 200 km au-dessus de la mer du Japon, avait-il précisé. Selon le ministère nippon de la Défense, aucun n'a a priori survolé le Japon. Hier, le journal officiel nord-coréen «Rodong



PH. D. R.

Sinmun», publiait en première page 16 photos de ces tests, dont une de Kim Jong Un, l'air sévère, regardant à travers des jumelles. La présidence sud-coréenne a exprimé sa «grave inquiétude», estimant que l'action nord-coréenne était contraire à un accord militaire signé entre les deux Corées l'année dernière. Plus tôt cette semaine, Pyongyang avait averti les Etats-Unis d'un «résultat indésirable» s'ils n'ajustaient pas leur position d'ici la fin de l'année, alors que les négociations sur le programme balistique et nucléaire de la Corée du Nord sont au point mort depuis trois mois. Pour certains experts, Pyongyang cherche vraisemblablement à accroître la pression sur Washington. «Kim a décidé de rappeler au monde – et plus particulièrement aux Etats-Unis – que ses capacités d'armement augmentent de jour en jour», a commenté Harry J. Kazianis, directeur des études coréennes au Center for the National Interest à Washington. Le leader

nord-coréen «veut s'assurer que le monde sait qu'il est contrarié par la fermeté américaine sur la dénucléarisation et qu'il ne cédera pas aux pressions extérieures», a estimé de son côté Scott Seaman, de Eurasia Group. L'initiative nord-coréenne intervient avant la visite au Japon et en Corée du Sud, la semaine prochaine, du représentant spécial américain Stephen Biegun. En novembre et en avril, Pyongyang avait déjà annoncé avoir testé de mystérieuses «armes tactiques», sans plus de précisions. Il s'agissait des premiers essais d'armement annoncés par le Nord depuis le début, en 2018, de ses négociations avec les Etats-Unis sur ses programmes militaires. Le régime nord-coréen s'est toutefois abstenu jusqu'à présent de tester des missiles balistiques ou des armes nucléaires, ce qui donnerait un coup d'arrêt définitif à son rapprochement avec Séoul et Washington. Le dernier tir de missile remonte à novembre 2017. Les lancements

de samedi «ne violent pas le moratoire sur les essais de missiles que s'est lui-même imposé Kim Jong Un», qui «ne s'applique qu'aux missiles balistiques intercontinentaux», a estimé à Séoul le spécialiste de la Corée du Nord Ankit Panda. Lors du sommet historique avec Donald Trump en juin 2018 à Singapour, Kim Jong Un s'était engagé à «travailler vers la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne». Mais le scepticisme a grandi avec l'absence d'avancées concrètes et les deux dirigeants se sont quittés en février à Hanoï sur un désaccord. M. Kim réclamait une levée des sanctions trop importante aux yeux de M. Trump, en échange d'un début de dénucléarisation jugé trop timide. Parallèlement, M. Kim a rencontré fin avril le président russe Vladimir Poutine à Vladivostok pour leur premier sommet, durant lequel il s'est plaint de la «mauvaise foi» des Américains dans la crise nucléaire.

Rosa C.



Impuissance

Asile

Par Fouzia Mahmoudi

Donald Trump est devenu ces dernières années le symbole d'une politique américaine anti-immigration dure qui est prête à tout pour faire comprendre aux réfugiés et migrants du monde entier que l'Amérique n'est plus une destination à privilégier. Et après le bannissement de nombreuses nationalités des vols en direction des Etats-Unis et d'un projet de mur entre les Etats-Unis et le Mexique, Trump a ordonné cette semaine à son administration de rendre payantes les demandes d'asile et de gérer les dossiers au maximum 180 jours, a indiqué la Maison-Blanche dans un communiqué. Cette annonce a été faite au moment où Donald Trump dénonçait sur Twitter des lois américaines sur l'immigration qu'il a décrites comme étant «laxistes, inefficaces et dangereuses». Trump veut aussi faire payer les demandeurs d'asile quand ils déposent des demandes de permis de travail, et interdire aux personnes entrant ou essayant d'entrer aux Etats-Unis de manière illégale d'obtenir des permis de travail temporaires avant que leur demande d'asile ne soit approuvée. La circulaire présidentielle demande aussi aux responsables américains de révoquer les permis de travail des migrants ayant reçu des ordres d'expulsion définitifs. Trump dit régulièrement que les Etats-Unis sont envahis par les migrants et les demandeurs d'asile. Pour ses opposants, notamment chez les démocrates, le fait que le président insiste pour construire davantage de barrières à la frontière avec le Mexique et qu'il qualifie souvent les migrants de criminels incite à la haine. Donald Trump a décrété l'état d'urgence pour contourner le Congrès et débloquer des milliards de dollars pour financer son projet controversé de mur à la frontière. Mais à moins d'une année et demie de la prochaine élection américaine, le seul moyen de Trump de finir son projet de mur serait de réussir à se faire réélire pour un second mandat. Une victoire énorme pour le président américain et une défaite encore plus grande pour les démocrates qui ne pourront plus prétendre que l'élection de Trump est due à une erreur ou à une manipulation de masse. Mais rien n'assure aujourd'hui au président américain d'être réélu, surtout lorsque ses adversaires démocrates sont sur le pied de guerre et semblent prêts à tout pour ravir la Maison-Blanche aux républicains et surtout à Trump.

F. M.

Tanzanie

Un opposant enlevé dans le sud du pays

Un opposant tanzanien est porté disparu après avoir été enlevé par des hommes armés dans le sud du pays, a annoncé hier le principal parti d'opposition, Chadema. «L'opposant Mdude Nyagali a été kidnappé par quatre hommes brandissant des armes au moment où il quittait son lieu de travail samedi soir à Mbozi», a précisé le parti Chadema dans un communiqué, repris par des médias locaux. Selon des témoins, «l'opposant âgé de 32

ans a hurlé et demandé de l'aide avant d'être forcé de monter à bord d'un des deux véhicules des ravisseurs qui ont démarré à toute vitesse», selon le texte. «Jusqu'à présent, nous ne savons pas où est Mdude», a ajouté le Chadema. Selon l'opposition, «le président Magufuli a lancé une vague de répression depuis son élection en 2015, prenant des mesures contre les figures de l'opposition et limitant la liberté de la presse». Deux opposants, dont un parlementai-

re, ont été condamnés à cinq mois de prison en février pour diffamation envers le chef de l'Etat. Plus de cent groupes de la société civile ont signé cette année un communiqué commun qui condamne la répression «sans précédent» dans le domaine des droits humains et démocratiques. En avril, Reporters sans frontières avait dénoncé le fait que les journalistes étaient «attaqués en toute impunité» en Tanzanie.

Arts plastiques

Les étudiants des Beaux-Arts dévoilent l'exposition «Fils du peuple»

■ Une exposition collective regroupant les œuvres d'une quarantaine d'étudiants de l'Ecole supérieure des beaux-arts, reflétant le potentiel créatif de ces jeunes artistes peintres en formation, a été inaugurée samedi à Alger.

Par Adéla S.

Particulièrement focalisée sur la peinture et la photographie en plus de l'art digital, cette exposition intitulée «Fils du peuple» se tient à la galerie d'art «Le paon» de l'Office Ryadh El Feth.

Entre autres œuvres proposées lors de cette exposition, «*Dhik Fel Kloub*» (la restriction est dans les cœurs) de Iheb Hamza Felfli et «*El Rohania*» de Meriem Fatima Markemal, des peintures contemporaines explorant le promiscuité et l'habitat urbain dans des styles très différents de dessin au crayon et au fusain ou en aquarelle.

Dans un registre plus innovant, Dihia Kichou expose son tableau «*Limpidité*», un collage de fond noir proche de l'ardoise sur miroir comportant des croquis de portraits réalisés à la craie tout en laissant le miroir partiellement visible pour ajouter le visage du visiteur aux dessins.

L'artiste peintre Sofia Rym Amara travaille, quant à elle, sur la condition de la femme et son rapport à la société dans «*La déchainée*», montrant une femme enchaînée à plusieurs boulets symboliques.

Les manifestations et marches populaires qui se poursuivent dans de nombreuses villes du pays se déclinent également dans les œuvres des étudiants comme Meriem Elbar qui

expose un collage de coupures de journaux constituant une reproduction de la statue de la liberté ou la photographie prise lors des manifestations à Alger par Yasmine Ouali.

Dans le registre de la photographie, quelques portraits imprimés et retravaillés sont exposés en plus d'une œuvre intitulée «*Homonyme*», une prise aérienne mettant en scène une femme et un homme alignés en position fœtale. L'exposition «Fils du peuple» se poursuit jusqu'au 25 mai à la galerie d'art «Le paon». A. S./APS



Souk Ahras

La générale de la pièce «Magharet El Adjab El Adjab» captive le public

La générale de la pièce théâtrale «*Magharet El Adjab El Adjab*», destinée aux enfants, a captivé vendredi soir le public venu assister à sa présentation qui a eu lieu à la cinémathèque de la ville de Souk Ahras.

Première production de l'association «Fenar» de la créativité de Souk Ahras, cette pièce qui a duré 45 minutes dans une atmosphère et un décor attrayants, au milieu d'un grand nombre de spectateurs, raconte l'histoire de l'éternel conflit entre le bien et le mal.

Cette œuvre met en lumière les nobles idéaux de paix et d'amour dans un cadre pédagogique destiné aux enfants afin d'inculquer ces valeurs à cette frange de la société, a précisé le réalisateur de cette production artistique, Mahmoud Kelmami.

De leur côté, la comédienne profession-

nelle du théâtre régional de Constantine, Lynda Ghenam et Riad Djefaffia, qui a interprété de nombreuses œuvres à l'échelle nationale, ainsi que les acteurs Chaima Dahoui et Asma Rahal ont brillamment interprété leurs rôles, sous les applaudissements du public, comptant également de nombreuses personnalités culturelles de la ville.

La scénographie de cette pièce a été réalisée par Nabil Chekirou, la technique de l'éclairage a été assurée par Yazid Rouibi, tandis que Hanane Bennacer était chargée par la conception des costumes.

Le réalisateur de cette production théâtrale s'est appuyé sur un décor proche de la réalité au milieu de lumières tamisées ayant suscité l'attention et l'admiration du public.

Pour rappel, la pièce théâtrale «*Magharet*

El Adjab El Adjab» est la première production de l'association «Fenar» de la créativité de la ville de Souk Ahras, créée récemment dans le cadre de la promotion de cet art.

Plusieurs autres œuvres artistiques visant la dynamisation de l'activité culturelle dans cette wilaya frontalière ainsi que la promotion et le développement de l'art théâtral, seront prochainement présentées, a-t-on fait savoir par ailleurs.

Ces œuvres demeurent une opportunité pour échanger les connaissances et les expériences entre les membres des troupes actives dans ce domaine, ont souligné des responsables du secteur de la culture qui ont établi un riche programme en prévision du mois de Ramadhan. Racim C.

Goncourt, Renaudot, Medecis, Femina, Interallié...

L'édition française éprise de prix

La France compte une quantité considérable de prix littéraires, désormais décernés en toutes saisons. Pourquoi s'en plaindre ? Humeur...

«*Comment voulez-vous gouverner un pays où il existe 258 variétés de fromage ?*», ironisait le général de Gaulle. «*Comment voulez-vous gouverner un pays où il existe quelque 2 500 prix littéraires ?*», pourrait renchérir Emmanuel Macron, histoire de détourner l'attention portée sur d'autres prix autrement plus inflammables, comme celui du carburant...

En France, patrie des lettres, chacun fait ce qui lui plaît en matière de lauriers livresques, et ceux-ci ne fleurissent plus seulement à l'automne – quand bien même ses distinctions historiques (Goncourt, Renaudot, Medecis, Femina, Interallié, Académie française,

Décembre, etc.) continuent de tenir la corde. Pourquoi s'en plaindre ? Au contraire, félicitons-nous de ce pluralisme qui a donné naissance aux fantaisistes «prix de la page 111», «prix Virilo» (pied de nez au Femina), «prix Couilles au cul» du festival de BD d'Angoulême ou encore «prix de l'auteur sans piston» imaginé par

Edilivre. Réjouissons-nous que le moindre café ou restaurant un peu mythique (le Flore, Les Deux Magots, Lipp, la Closerie des Lilas, le Wepler) décerne sa propre récompense pour raviver son lustre d'antan ; que de nombreux médias (dont L'Express et BFMTV, avec leur Prix des lecteurs, le 18 juin) soumettent leur sélection à des

amateurs passionnés et que des institutions et enseignes de tout poil se mettent aussi à la page : la Fnac, La Poste, Leclerc, Orange, Carrefour, la Matmut, Domitys (réseau de résidences pour personnes âgées), etc. Vive le livre consacré, alléluia ! Dernier en date : le «prix des campings», lancé le 19 avril par la société Homair

Vacances. Doté de 2 000 euros, il ambitionne de distinguer «un bon livre de vacances». Mais qu'est-ce qu'un (bon) livre de vacances ? Un roman qui se tirlipote sous la tente ? Qui cale la caravane ? Qui se lit à l'apéro ? Ou qui est écrit par un auteur lui-même en vacances ? Là, on peut donner des noms... Delphine Peras

Egypte

Découverte d'un cimetière de l'Ancien empire à Guizeh

Un cimetière de l'Ancien empire égyptien datant d'il y a près de 4 500 ans a été découvert près des pyramides de Guizeh, a annoncé samedi le ministère des Antiquités.

Plusieurs tombes en bois colorées et des statues de calcaires ont été dévoilées dans ce site du sud-est du plateau de Guizeh, près du Caire, selon un communiqué du ministère.

La plus ancienne tombe est une sépulture familiale en calcaire datant de la V^e dynastie

(environ 2500 av. J.-C.), ont indiqué les autorités. Cette tombe est celle de deux personnes selon le ministère : Behnui-Ka, qui possédait sept titres dont celui de prêtre et juge et Nwi, chef du grand Etat et «purificateur» du pharaon Khafré.

Khafré, plus connu sous le nom hellénique de Khéfnen, a construit la deuxième des célèbres pyramides de Guizeh.

«De nombreux objets archéologiques ont été découverts dans cette tombe, dont des

statues de calcaire de l'un des deux propriétaires de la sépulture, de sa femme et de son fils», a précisé le ministère des Antiquités.

Selon Achraf Mohi, directeur général du plateau de Guizeh, ce cimetière a été réutilisé durant la Basse époque (entre 700 et 300 ans av. J.-C.). Le ministère a également présenté des cercueils en bois portant des inscriptions en hiéroglyphes datant de la Basse époque.

APS



Ligue 1 Mobilis (Mise à jour)

L'USMBA l'emporte et attend

L'USM BEL-ABBÈS, lanterne-rouge du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, a réussi une bonne opération dans la course au maintien, en dominant la JS Saoura (1-0, mi-temps 0-0), en match en retard disputé samedi pour la mise à jour du calendrier. Après avoir longtemps buté sur la défense ultra-hermétique des Bécharois, les Vert et Rouge ont réussi à débloquer la situation grâce au défen-

seur Zakaria Khali, auteur d'une belle tête à la 50'. Un court mais précieux succès, qui permet aux Belabbaïsiens de rejoindre le MO Béjaïa à la 15^e place du classement général, ex aequo avec 26 points chacun. Soit avec deux longueurs de retard sur l'actuel premier club non reléguable, le MC Oran. De son côté, et malgré la défaite, la JS Saoura reste solidement accrochée à sa sixième place avec 37 points.

Equipe nationale

Delors a déposé son dossier au consulat

■ De mère algérienne et de père français, le joueur franco-algérien de Montpellier Hérault SC, Andy Delors, a officiellement déposé son dossier au niveau du consulat algérien pour obtenir un passeport qui lui permettra de jouer officiellement pour l'Algérie.



Delors rêve de porter le maillot algérien

Par Mahfoud M.

Finale de la Coupe d'Algérie (dames et messieurs) de handball Double consécration pour le GSP

LE GS Pétroliers a remporté la Coupe d'Algérie de handball dames édition 2018-2019, en battant le HBC El-Biar sur le score de 27-24, en finale disputée samedi à la Coupole de l'OCO Mohamed-Boudiaf (Alger). Les Pétrolières qui ont réussi à conserver leur trophée pour la 3^e année consécutive aux dépens du même adversaire, remportent leur 20^e trophée dont le premier remonte à 1988 du temps de l'ex-MC Alger. Le GSP s'adjuge ainsi le doublé (Coupe et Championnat) de la saison 2018-2019. Menées par (11-14) à la pause suite à une nette domination des El-Biarroises, les protégées de Nassima Dob ont réussi à renverser la situation lors de

la 2^e période en prenant l'avantage pour la 1^{re} fois à la 48^e minute (21-20) et ne plus le lâcher jusqu'au coup de sifflet final, malgré une vive réaction des joueuses du HBCEB qui ont eu le malheur de perdre leur excellente gardienne de but, Sahabi, expulsée en fin de match. Pour sa part, et chez les messieurs, le GSP a été sacré en battant la JSE Skikda par (23-22), en finale disputée samedi à la Coupole de l'OCO. Les Pétroliers remportent à cette occasion leur 20^e trophée dont le premier remonte à l'édition de 1982 avec l'ex-MC Alger. La formation pétrolière succède au palmarès de l'épreuve à l'ES Aïn-Touta sacrée en 2017-2018.

Championnats d'Afrique juniors de judo L'Algérie provisoirement en tête, avec 10 médailles, dont 3 or

La sélection algérienne (Garçons/Filles) de judo occupe provisoirement la première place au classement général des Championnats d'Afrique «juniors» actuellement en cours dans la capitale sénégalaise, Dakar, avec un total de 10 médailles (3 or, 5 argent et 2 bronze). Dans ce classement provisoire, les Verts devançant le Maroc (2 or, 1 argent, 3 bronze), la Tunisie (1 or, 1 argent, 3 bronze) et l'Egypte (1 or et 4 bronze). Les médailles d'or algériennes ont été l'œuvre de Mohamed Amine Tahra

(-60 kg), Dris Messaoud Redouane (-66 kg) et Mabrouk Abdelkader (-73 kg), au moment où cinq de leurs compatriotes se sont contentés de l'argent. Il s'agit d'Ahmed Mehibel (-66 kg) et Karim Oudjane (-73 kg) chez les garçons, ainsi que Lamia Saoud (-48 kg), Khadija Bekheira (-57 kg) et Sabrina Larbi (-63 kg) chez les filles. La moisson des Verts a été bonifiée par deux breloques en bronze, décrochées par Abdallah Remouche (-81 kg) chez les garçons et Houaria Kaddour (-48 kg) chez les filles.

En effet, cet attaquant prolifique avec son club (14 buts et 7 passes décisives) a déclaré vouloir revêtir le maillot national algérien et donc pouvoir, si possible, jouer la CAN qui se profile à l'horizon et se jouera au mois de juin prochain au Caire en Egypte. Le joueur a laissé entendre qu'il avait une grande envie de jouer pour les Verts, sachant qu'il n'a pu être sélectionné avec les Bleus malgré sa bonne saison avec les Montpelliérains. Il sait que cela ne sera pas facile, d'autant plus

que le sélectionneur Deschamps a l'embarras du choix avec des attaquants qui évoluent dans les plus grands clubs européens. Delors compte donc sur la compréhension du sélectionneur national Djamel Belmadi pour être sélectionné en prévision de ce rendez-vous africain même s'il sait que ce ne sera pas facile. Malgré cela, Le joueur a tenu à faire le premier pas en attendant une réponse des services consulaires pour être prêt au cas où il sera appelé par le coach national. L'essentiel pour lui est qu'il fasse les choses en règle. S'il est sélectionné par le coach national, il sera sans doute un renfort

de choix pour les Verts qui ont besoin d'un groupe solide pour aller de l'avant et jouer les premiers rôles dans ce tournoi très important. Avec des éléments comme Delors, mais aussi Bounedjrah, Belfodil et Naïdji, l'Algérie fera mal sans aucun doute dans son groupe avant ensuite de jouer les trouble-fête et tenter de décrocher une qualification au dernier carré, objectif déclaré par le sélectionneur Belmadi. Toutefois, c'est à ce dernier que revient le dernier mot pour choisir les joueurs qui feront partie du groupe des 23 qui seront à la CAN. M. M.

Ligue 2 Mobilis (30^e journée)

Le NCM et l'ASO accèdent, l'ESM rétrograde

La 30^e et dernière journée du championnat de Ligue 2 Mobilis de football a rendu samedi son verdict final concernant le dénouement de la saison 2018-2019, avec l'accession en Ligue 1 de l'US Biskra, le NC Magra et l'ASO Chlef, au moment où l'ES Mostaganem a rejoint le RC Kouba et l'USM Blida en Division Amateur. L'USB a terminé champion, avec 55 points, après sa victoire contre l'ASM Oran (3-2), dans un match palpitant ayant connu plusieurs rebondissements, puisque les visiteurs avaient commencé par mener dès la 10^e minute de jeu, grâce à Saci, avant de concéder l'égalisation devant Bouhekrit (23'). Les gars de M'Dina JDida ont réussi à reprendre l'avantage au score, grâce à Belarbi (67'), mais décidés à l'emporter pour fêter dignement leur accession, les Zibans se sont transcendés en fin de match et ont réussi à inscrire deux buts, grâce à

Dakhia (70') et Benachour sur penalty à la 88', l'emportant ainsi (3-2). De son côté, le NC Magra est allé chercher son accession du stade Mohamed-Benhaddad, où il a dominé le RC Kouba (1-0), grâce à Zlouache (40'), alors que le troisième et dernier lauréat, l'ASO Chlef, a terminé son match avec la peur au ventre face au WAT (1-1). En effet, après avoir longuement mené au score, grâce à Ledraâ (32'), le WAT a réussi à niveler la marque à la 85', par l'entremise de Saâdi, contraignant les Chéliéfiens à disputer les cinq dernières minutes de la rencontre, puis le temps additionnel, avec la hantise de concéder un deuxième but qui lui aurait été fatal. Mais le score est finalement resté inchangé jusqu'au coup de sifflet libérateur. Les deux équipes terminent à égalité de points (52 points) mais c'est l'ASO qui accède grâce aux confrontations directes (aller 2-3 pour l'ASO, retour 1-1). Dans le bas du

tableau, l'USM El Harrach et le MC Saïda ont finalement réussi à sauver leur peau, au grand dam de l'ES Mostaganem, qui a rejoint le RC Kouba et l'USM Blida en Division Amateur, après sa défaite dans le match décisif contre le MC Saïda (3-1). De leur côté, les Harrachis se sont contentés d'un nul vierge chez la JSM Skikda (0-0), mais qui a suffi à leur bonheur, tout comme à celui du MCS, qui en battant l'ESM a définitivement assuré son maintien en Ligue 2. Les trois autres matchs inscrits au programme de cette dernière journée étaient sans enjeu et leurs résultats ont compté pour du beurre, notamment la victoire du RC Relizane (0-1) chez la lanterne-rouge, l'USM Blida, ainsi que les nuls ramenés par le MC El Eulma et l'USM Annaba de leurs déplacements respectifs chez la JSM Béjaïa (0-0) et l'Amel Boussaâda (1-1). Mostefaoui avait ouvert le score pour les Annabis à la 20', et c'est l'inévi-

table El Garnazi qui a égalisé pour les Boussaâdis, peu après l'heure de jeu (62').

	Pts	J	
1). US Biskra	55	30	Accède en Ligue 1
2). NC Magra	53	30	Accède en Ligue 1
3). ASO Chlef	52	30	Accède en Ligue 1

--). WA Tlemcen	52	30	
5). RC Relizane	50	30	
6). MC El Eulma	41	30	
7). Amel Boussaâda	39	30	
--). USM Annaba	39	30	
9). JSM Béjaïa	38	30	
--). JSM Skikda	38	30	
11). USM El Harrach	36	30	
--). MC Saïda	36	30	
13). ASM Oran	35	30	

--). ES Mostaganem	35	30	Reléguée en Amateur
15). RC Kouba	26	30	Reléguée en Amateur
16). USM Blida	17	30	Reléguée en Amateur

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tribunal de Tipaza

Le sénateur Malik Boudjouher condamné à 7 ans de prison ferme

Le tribunal de Tipaza a prononcé, dimanche, en audience publique, une peine de 7 ans de prison ferme contre le membre du Conseil de la nation, Malik Boudjouher, pour corruption, avec interdiction d'exercer de hautes fonctions, assortie d'une amende d'un million de dinars.

Selon le prononcé du jugement contradictoire en première instance rendu par la juge Radia Benghezal, l'accusé Boudjouher Malik a été condamné à une peine de 7 ans de prison ferme avec interdiction, pour une durée de 5 ans, d'exercer de hautes fonctions ou de se porter candidat à un poste politique, assortie d'une amende pour «obtention de privilèges indus» et «abus de pouvoir», mais ce dernier a été acquitté de l'accusation d'«abus de fonction».

Le tribunal de Tipaza a également acquitté deux prévenus, accusés de «privilèges indus» et ordonné la restitution de leurs véhicules saisis le 14 août dernier par la police judiciaire, lors de leur arrestation avec le principal accusé. Ces derniers avaient en leur possession 2 millions de DA versés par la victime, en contrepartie de la facilitation de procédures de régularisation du dossier de réalisation illicite d'un projet touristique dans la région Ouzakou à Chenoua. Le représentant du ministère public avait

requis le 28 avril dernier 8 ans de prison ferme à l'encontre du principal accusé et 6 ans de prison ferme à l'encontre des deux autres prévenus, après l'ajournement de l'affaire à deux reprises (14-21 avril dernier). La présidence du tribunal avait rejeté, lors du procès du sénateur, les moyens de défense concernant la nullité des procédures de poursuite, présentés par la défense de l'accusé principal, arguant qu'il s'agissait d'un membre du Conseil de la nation qui jouissait encore de l'immunité parlementaire. Dans sa plaidoirie, le procureur de la République adjoint, Mohamed Khiaïr a souligné que l'accusé devait, de par son appartenance à un pouvoir législatif, être plus soucieux du respect de la loi mais les faits sont avérés et démontrent son implication dans cette affaire, au titre de laquelle il est poursuivi pour «obtention de privilèges indus» et «abus de pouvoir et de fonction». Le procureur de la République adjoint a indiqué que l'accusé avait obligé la victime à verser 2 millions DA, en exploitant nombre de faits et de conditions dont la publication d'un article de presse, faisant état de l'illégalité du projet que la victime comptait réaliser dans la région de Ouzakou à Chenoua (Tipaza).

S. O./APS

Gaid Salah à la 2^e Région militaire à Oran

«Nous sommes les enfants du peuple»

«JAMAIS je n'oublierai les chouhada que j'ai enterrés de mes propres mains. Je n'oublierai pas le peuple qui a souffert avec nous. Nous sommes les enfants du peuple et nous resterons du peuple». C'est en ces termes que s'est exprimé, hier, le Général de corps d'Armée, Ahmed Gaid Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), qui s'adressait aux élèves de l'école des cadets de la nation à Oran, leur indiquant que «10 écoles ont été réalisées en l'espace de 7 à 8 années», grâce à la mobilisation «de vos grands-parents puis de vos parents», qui se sont sacrifiés pour libérer le pays. Le Général de corps d'Armée, Ahmed Gaid Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a ensuite inspecté, des unités relevant de cette Région. Gaid Salah a effectué une visite d'inspection à la base navale principale de Mers El Kebir, où il a suivi un exposé global portant sur les projets réalisés dans le cadre du développement et de modernisation de cette base navale stratégique avant de s'enquérir des autres projets d'infrastructures en cours de réalisation. Il a exhorté, à cette occasion, les responsables de ces projets d'«accélérer leur concrétisation conformément aux normes requises et dans les plus brefs délais». Gaid Salah a également procédé à l'inspection de quelques unités navales où il s'est enquis du degré de la disponibilité de ces unités et a discuté longuement avec leurs équipages en les félicitant pour «leurs efforts soutenus en vue de sécuriser et protéger nos eaux territoriales», et en les exhortant à «persévérer dans l'application rigoureuse et stricte des programmes de préparation au combat afin de consolider les fondements de la puissance du corps de bataille de nos Forces navales pour pouvoir faire face efficacement à toute éventuelle menace quelle que soit son origine». A noter qu'à l'entame et à l'entrée du siège de la 2^e Région, le général de corps d'Armée, accompagné du général-major, Meftah Souab, Commandant de cette Région, s'est recueilli à la mémoire du chahid Boudjane Ahmed dit «Si Abbès», dont le siège de la Région est baptisé de son nom. Il a, à l'occasion, déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative et récitée la Fatiha du Saint Coran à la mémoire des glorieux chouhada de la guerre de Libération nationale.

K. L.

la Nuit du doute



Djalou@hotmail.com

Chambre d'accusation près la cour d'Alger

La mise en liberté provisoire de Rebrab rejetée

Après une séance de délibération tenue dans l'après-midi d'hier, la chambre d'accusation près la cour d'Alger a rejeté la mise en liberté provisoire d'Issad Rebrab, demandée dans la matinée d'hier par les avocats de la défense du P-DG du groupe Cevital, lors d'une audience faisant appel de l'ordonnance rendue le 23 avril dernier par le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed mettant Issad Rebrab sous mandat de dépôt.

Par Lynda Naili

Pourtant, hier en fin de matinée M^r Khaled Berghoul, dans un point de presse conjoint tenu à la cour d'Alger avec son confrère Miloud Brahimi, a déclaré que «les juges nous ont écoutés, nous restons confiants si la loi est appliquée». A l'issue de l'audience de la chambre d'accusation près la cour d'Alger, où les avocats de Issad Rebrab ont fait appel pour la libération de leur client en détention depuis le 23 dernier, M^r Berghoul dira : «Conformément à la loi, nous venons de faire appel de l'ordonnance de détention de M. Issad Rebrab, émise le 23 avril dernier auprès de la chambre d'accusation qui contrôle la législation de détention». «Les avocats de la défense de M. Rebrab ont plaidé pour sa mise en libération provisoire et laisser l'instruction judiciaire suivre son cours normale». «Cette dernière a examiné le dossier, les magistrats nous ont écoutés, faisant que nous restons confiants», a ajouté M^r Berghoul.

En outre, à défaut d'une mise en liberté, les avocats de la défense du P-DG du groupe Cevital ont proposé une libération sous contrôle judiciaire, d'autant plus que «M. Rebrab n'est pas un vulgaire criminel pour tuer la justice. C'est un homme respectable, mondialement connu, qui a investi dans son pays et créé de l'emploi». «La chambre d'accusation a mis le dossier en délibéré, la réponse devait être connue l'après-midi». Aussi, «si la loi est appliquée, M. Rebrab sera libéré vers

15 heures, mais si au contraire, nous restons dans une justice dictée par téléphone, M. Rebrab restera en prison», a-t-il affirmé. Rappelons qu'Issad Rebrab, patron du groupe Cevital, a été placé sous mandat de dépôt le 23 avril dernier par le tribunal de Sidi M'hamed «pour suspicion de fausses déclarations relatives au transfert de matériel et importation de matériels usagés alors qu'il avait bénéficié des avantages douaniers, fiscaux et ban-

caires». Il a ensuite été transféré à la prison d'El Harrach, où il est incarcéré dans l'attente de son procès. Au lendemain de son arrestation, outre des manifestations organisées à Alger, Sétif et Béjaïa par les travailleurs, le groupe Cevital a réagi en affirmant que l'affaire de Issad Rebrab n'est «ni une affaire de corruption, ni de détournement, ni de dilapidation de deniers publics». «Des pratiques qui sont contraires à notre éthique et à nos valeurs».

L. N.

Le fils de Abdelghani Hamel devant le juge d'instruction

MOURAD HAMEL, fils de l'ancien Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), le général-major Abdelghani Hamel, a été auditionné hier par le juge d'instruction près le tribunal de Tipaza dans le cadre de l'ouverture d'une enquête sur des présumptions de corruption, selon des sources judiciaires. Il a été convoqué par le juge d'instruction près le tribunal de Tipaza pour être entendu dans le cadre de l'ouverture d'une instruction judiciaire sur des affaires de corruption, suite à une plainte de la direction des Domaines de Tipaza. Le fils de Hamel a quitté le tribunal après une audience de près de deux heures devant le juge d'instruction, sans qu'aucune accusation directe ne lui soit portée, a-t-on ajouté de même source, signalant la poursuite «ultérieurement» des audiences, suivant le déroulement de cette enquête judiciaire en cours. Deux anciens walis de Tipaza, Moussa Ghelai (septembre 2016-octobre 2018) et Mustapha Layadhi (octobre 2011-septembre 2016) ont déjà été entendus par le juge d'instruction près le tribunal de Tipaza, durant la semaine passée, dans le cadre de cette même enquête, au même titre que l'ancien DGSN, le général-major Abdelghani Hamel. Ils ont tous quitté le tribunal sans qu'aucune accusation ne leur soit portée, dans l'attente de la poursuite des auditions dans cette affaire. D'autres anciens responsables, ayant occupé des postes supérieurs civils et sécuritaires à Tipaza, dont des ex-walis et des directeurs exécutifs, devront aussi comparaître dans le cadre de cette même affaire. Le tribunal de Tipaza avait ouvert des instructions judiciaires suite à une plainte de la Direction des Domaines de la wilaya, au sujet d'affaires de corruption relatives à «des activités illégales», «trafic d'influence» et «dilapidation du foncier», entre autres, a-t-on appris de sources judiciaires.

R. N.